



## **Le financement de la recherche publique : un chantier urgent**

Après avoir exprimé deux avis sur le financement de la recherche publique en France, en décembre 2013 et octobre 2014, l'Académie des sciences reste très préoccupée par les conditions du maintien d'une recherche fondamentale de haut niveau dans notre pays.

L'Académie considère que la forte diminution des crédits de base des laboratoires de recherche publique attribués par les organismes et les universités ne permet plus à de nombreuses équipes de qualité de travailler dans des conditions matérielles leur permettant de faire face à la compétition internationale.

De plus, la forte diminution des crédits de l'Agence Nationale de la Recherche et la quasi-disparition des "programmes blancs" privent de financement les chercheurs qui s'engagent dans des recherches originales relevant de la recherche scientifique fondamentale, ferments des applications du futur, conduisant aussi à une diminution des innovations technologiques et industrielles. L'insistance sur la recherche dite « sociétale » favorise trop souvent les thèmes de recherche « à la mode », ou non pertinents au niveau scientifique, laissant de nombreuses équipes de haut niveau à l'écart de tout financement.

Les mesures de simplification de la gestion de la recherche recommandées et attendues n'ont pas été mises en place : au contraire, l'empilement des structures de recherche a contribué à augmenter la complexité de notre système de recherche en même temps que les coûts de gestion. En cette période de difficultés économiques et budgétaires, il est urgent d'engager de réels efforts d'allègements administratifs, afin de retrouver des marges de manœuvre dans le fonctionnement de la recherche, sans augmentation notable du budget global.

L'Académie souhaite que la partie du crédit-impôt-recherche, servant actuellement de soutien à des secteurs éloignés de la recherche scientifique et de l'innovation, puisse être redirigée vers les besoins réels des laboratoires. Le crédit-impôt-recherche doit être focalisé vers les jeunes entreprises innovantes et celles qui développent leurs centres de recherche sur le territoire national.

L'Académie est également très préoccupée par la période délicate que traversent les jeunes chercheurs entre le doctorat et l'embauche dans une structure de recherche, conduisant ainsi de plus en plus de brillants éléments à quitter la recherche ou même le pays. Les contraintes sur l'emploi temporaire sont mal adaptées au temps long de la recherche, d'autant plus que la Loi Sauvadet est très souvent appliquée de façon restrictive en limitant la période à 3 ou 4 ans.

La reconnaissance du niveau du doctorat dans les conventions collectives doit se poursuivre afin d'assurer à ce grade universitaire une position équivalente à celle existant dans les autres grands pays.

Faute de changements courageux, seuls quelques îlots de très haut niveau seront préservés, mais ceci ne suffira pas pour conserver le tissu nécessaire de recherche fondamentale et pour assurer sa traduction en innovations technologiques et industrielles. Comme on peut le constater dès à présent, l'avenir appartient aux pays qui ont fait le choix d'une recherche dynamique et de haut niveau, où les retombées économiques et sociales (richesses et emplois) se font déjà voir.